

CONDUITE A TENIR LORS DES EXAMENS

Vous devez respecter l'heure de convocation afin d'arriver en avance avant le début des épreuves dans les salles ou amphithéâtres. Vous ne serez admis que **sur présentation de votre carte étudiante** ou à défaut une pièce d'identité avec photo.

Les étudiants devront prendre leurs dispositions pour être présents avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. L'accès aux salles d'examen sera interdit à tout étudiant qui se présentera après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard (note ministérielle n° 85-065 du 18/02/85).

En cas d'incidents (grève des transports, accidents sur la voie publique...) l'heure de début d'épreuve ne sera pas reportée.

Vous serez autorisé à quitter la salle d'examen **uniquement** avec l'accord de l'enseignant.

L'utilisation de moyens de communication pendant les épreuves est **strictement** interdite. Cette interdiction concerne tous les matériels permettant de recevoir ou d'émettre des messages (téléphones portables, tablettes, montres connectées, oreillettes...). Ces matériels doivent être éteints et rangés dans des sacs posés au-devant des salles.

Toute fraude ou tentative de fraude fera l'objet d'une convocation devant le conseil de discipline qui délibèrera et prendra toutes les sanctions prévues par le code de l'éducation telles que :

- Avertissement, Blâme
- Exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans
- Exclusion définitive de l'établissement
- Exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans

Aucun certificat de réussite ni relevé de notes ne pourra vous être délivré avant que la commission de discipline ait statué.

Le calendrier d'examens tient lieu de convocation. Il sera publié 15 jours avant le début de la première épreuve. Le calendrier est susceptible d'être modifié, veuillez consulter régulièrement le site de l'UFR ST :

<https://www.univ-orleans.fr/fr/sciences-techniques/etudiant/examens-reglementationrse/examens>